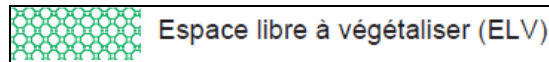


Un **espace libre à végétaliser** (ELV) est une emprise à dominante minérale ou déjà végétalisée, située en bordure de voie ou à l'intérieur des terrains, protégée en application des articles L.151-19 et L.151-23 alinéa 1 du Code de l'urbanisme, pour préserver ou améliorer la qualité du paysage urbain.

Les ELV sont localisés sur le document graphique du PLU par le symbole suivant :



La note de renseignements d'urbanisme indique si une parcelle contient un tel espace.

Pour en savoir plus :

- Consulter le règlement de la zone urbaine générale, dans le tome 1 du règlement du [PLU de Paris](#), et en particulier l'article UG.13.3 3° (page 103 du fichier PDF).
Suivre les liens : « Consulter la version applicable » puis « Règlement »
- Consulter le plan détaillé du [PLU de Paris](#) qui localise ces espaces.
Suivre les liens : « Consulter la version applicable », « Règlement » puis « Atlas général - Planches au 1/2000ème ».
Ce plan peut également être consulté via l'application de cartographie dynamique « [PARIS PLU](#) ».